



Service d'Accueil dans les écoles

Année Scolaire
2020/2021

- L'inscription doit être renouvelée chaque année

Renseignements et inscriptions

MAIRIE D'ALBERT

Service « EDUCATION »

03.60.12.32.63

pour le 26 juin au plus tard

Le **SERVICE D'ACCUEIL** et d'animation fonctionne dans chaque école ou groupe scolaire de la Ville d'ALBERT, pour tous les enfants maternels et élémentaires scolarisés dans les écoles d'Albert.

Cet accueil concerne en priorité les enfants :

- résidant dans la commune
- dont les parents travaillent à deux
- dont le père ou la mère travaille et élève seul ses enfants.

L'accueil des enfants est assuré chaque :

Lundi mardi jeudi et vendredi	7H00 à 8H30 et 16H30 à 18H30
Mercredi	7H00 à 18H30

Dans les écoles suivantes (pour le matin et soir) :

- * l'école Maternelle KERGOMARD, rue de Boulan
- * l'école Primaire A. FRANCE, rue A. France
- * l'école Primaire J. FERRY, rue E. Duplan
pour les enfants de l'école Primaire et Maternelle
- * l'école Primaire P. LANGEVIN, rue P. Langevin
pour les enfants des écoles primaires et maternelles
des groupes LANGEVIN et DAUDET

➤ **Important**

- Il est impératif d'accompagner l'enfant (maternel et primaire) jusqu'à l'accueil du personnel encadrant et de bien respecter les horaires.
- L'accompagnement des devoirs n'est pas assuré par le service de garderie

MERCREDI: l'enfant fréquentant le Service d'Accueil pourra également être accueilli le mercredi **dans la limite des places disponibles**.

Dans ce cas, l'enfant devra être conduit à la Maternelle **P.KERGOMARD** (rue de Boulan 03.64.62.12.86), à partir de 7h00 Le midi, il sera transporté en bus au restaurant scolaire afin de prendre son repas. Vous pourrez le reprendre dans l'après-midi, dans tous les cas avant 18h30 au plus tard à la maternelle P. Kergomard.

A cet égard, chaque semaine, une fiche de présence sera disponible dans les écoles et vous pourrez noter si votre enfant sera présent le mercredi.

- Pour les plus "petits" penser à donner un rechange pour les éventuels accidents "pipi".

Petites vacances : renseignements et inscriptions dans les accueils de loisirs auprès de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot 6 rue Emile Zola à ALBERT - 03.22.64.10.30
(à partir de 4 ans)

Administration de médicaments : Les agents ne sont pas autorisés à administrer un médicament à l'enfant. Ce dernier pourra néanmoins, sur prescription médicale (attestation du médecin traitant), s'administrer lui-même tout appareillage détenu par lui (ventoline....).

En cas d'urgence et/ou d'accident, l'agent d'accueil appellera d'une manière simultanée le SAMU et les parents.

Documents à joindre à la fiche d'inscription :



- Justificatif de domicile
- Attestation de l'employeur de chacun des parents ou fiches de paie
- Copie du carnet de santé pour les moins de 6 ans
- Si P.A.I fournir le document
(Projet d'Accueil Individualisé : allergies, asthme etc...)

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

TARIFS

ALBERT :

Accueil du matin et soir : forfait de **21.20 €** par mois et par enfant

Semaine de juillet : forfait de **5.25 €** par enfant

Mercredi : **8.60 €** par jour (repas compris)

(7h00 à 18h30)

EXTERIEUR D'ALBERT :

Accueil du matin et soir : forfait de **79.80 €** par mois et par enfant

Semaine de juillet : forfait de **21.20 €** par enfant

Mercredi : **15.85 €** par jour (repas compris)

(7h00 à 18h30)

PAIEMENT :

Le paiement est à remettre au trésor public dès réception de la facture (chèque libellé à l'ordre du trésor public)

- en décembre : pour la période de **septembre à novembre**
- en janvier : pour le mois de **décembre**
- en avril : pour la période de **janvier à mars**
- en juillet : pour la période de **avril à juin**

Ces tarifs ne couvrent qu'une partie des charges réelles : frais de personnel d'encadrement, mobilier, matériel, fournitures, jouets, restauration, transport, nettoyage des locaux....